

« L'ACCUEIL ET LA RELOCALISATION DES REFUGIES EN EUROPE :
CATEGORISATION ET OPERATIONNALISATION »- ARRECO
Alliance Europa

Septembre 2017- aout 2020

Carole BILLET (droit européen, Nantes), Estelle d'HALLUIN (sociologie, Nantes), Bérangère TAXIL (droit international, Angers)

Laboratoire porteur : Centre Jean Bodin, Angers

Un projet à l'échelle européenne, pluridisciplinaire, pluriannuel, associant chercheurs et praticiens de l'accueil des réfugiés

RESUME DU PROJET

Intérêt : un sujet actuel sur lequel les recherches sont encore peu développées

Qui accueille qui et comment, dans le contexte actuel du bouleversement européen face à la mondialisation des flux de réfugiés ? L'eupéanisation des politiques d'asile fait encore l'objet de peu d'études hors du champ de la science politique, quand bien même les différentes disciplines ont pu approfondir l'histoire, la géographie ou la sociologie de l'accueil des réfugiés à l'échelle nationale. Deux axes seront développés dans ce cadre.

En premier lieu, la question de la catégorisation : il s'agit ici d'analyser le phénomène de diversification des acteurs de l'accueil, de l'échelle locale vers l'échelle européenne. Les acteurs privés (bénévoles individuels, associations, mais aussi entreprises) et publics (collectivités territoriales, élus) contribuent, sur le terrain, à pallier aux carences ou impuissances des Etats-membres et de l'Union européenne. Ils sont également chargés de mettre en œuvre des décisions prises à Bruxelles, fort loin des lieux d'arrivée et d'accueil des réfugiés. Or, les politiques de l'accueil sont probablement conditionnées par les catégorisations juridiques des personnes accueillies, entre réfugiés politiques et migrants économiques : réfugiés de guerre, groupes particulièrement vulnérables (enfants, femmes isolées, personnes malades), voire réfugiés climatiques. Le questionnement de l'identité de ces réfugiés est crucial. Une attention particulière sera portée sur les effets, au plan national, des processus d'eupéanisation et d'internationalisation des politiques d'asile. Une approche comparative entre Etats européens et avec d'autres Etats non-européens permettra par ailleurs de mettre en exergue les spécificités nationales dans l'appréhension de cette question de la catégorisation.

Ainsi, ce premier thème de recherche visera à analyser la catégorisation :

- des accueillis : quels étrangers, quels régimes juridiques ?
- des accueillants locaux : quels sont les rôles respectifs des associations, des entreprises, des collectivités
- des lieux de l'accueil : camps, centre de rétention, CADA, CAO, autres hébergements, quelles solutions ? Est-on systématiquement dans l'urgence ?
- des droits des réfugiés : quels sont leurs droits, une fois arrivés en Europe ? Un accent particulier sera placé sur les conditions d'accueil sanitaire des réfugiés : le droit à la santé des réfugiés existe-t-il vraiment ?

En second lieu, la question de l'opérationnalisation se pose : comment l'Europe influence-t-elle aujourd'hui les modes traditionnels d'accueil des populations en quête d'asile ? Tant l'Union européenne que le Conseil de l'Europe ont été conçus pour déterminer des règles juridiques

communes, pas pour agir par eux-mêmes. Or, un processus d'opérationnalisation de l'Union européenne semble être à l'œuvre, qui met en cause des relations réciproques entre le niveau local et le niveau global : comment les articuler dans le processus d'installation des réfugiés ? Il s'agit ici d'une part de comprendre les conditions actuelles d'accès au territoire européen pour les demandeurs d'asile dans un contexte de contrôle européen renforcé des frontières et, d'autre part, les entraves à la libre circulation des réfugiés en Europe et leurs conséquences. Le premier enjeu est illustré par la création du corps européen de garde-frontières, successeur de Frontex en octobre 2016. Le second enjeu repose sur les processus actuels de relocalisation et de réinstallation, dont les modalités de détermination et d'exécution semblent extrêmement confuses. Entre Schengen, Dublin, Lampedusa et Calais, où vont les réfugiés, selon quel processus de décisions, et avec quelles modalités d'accueil ? La question des camps de réfugiés ou celle des *hotspots* est encore peu étudiée. Or, l'Union européenne possède ici, depuis peu, de nouvelles compétences opérationnelles et non plus seulement normatives.

Ainsi, ce second thème visera à analyser l'opérationnalisation :

- au niveau local : en région Pays de Loire, et dans d'autres régions françaises et étrangères, comment se déroule l'accueil des réfugiés ?
- au niveau national : que font les Etats ? Le dialogue est-il suffisant, efficace ?
- au niveau européen : quel est le rôle de l'Union européenne dans les mécanismes de relocalisation et de réinstallation ? Va-t-elle se contenter de déléguer la gestion des flux de réfugiés à des pays tiers ?
- au niveau universel : depuis septembre 2016, l'ONU semble se préoccuper davantage de la situation des réfugiés en Europe et dans le monde : que fait-elle ?

Finalité du projet

L'objectif scientifique majeur est non seulement d'associer des chercheurs de différentes disciplines, mais aussi d'impliquer des acteurs de terrain, voire des réfugiés eux-mêmes, afin d'apporter des réponses complètes et concrètes sur les deux axes de recherche retenus : la catégorisation et l'opérationnalisation. Ceci doit être fait dans un premier temps à l'échelle régionale, en comparant les expériences avec des territoires étrangers en Italie, en Grèce, en Turquie ou en Allemagne. A terme, deux objectifs stratégiques doivent être remplis : d'une part, constituer un réseau de chercheurs européens compétents sur la thématique de l'accueil des réfugiés. D'autre part, diffuser le plus largement possible les recherches sur les réfugiés menées dans le cadre d'Alliance Europa.

Deux stagiaires

Deux stagiaires seront recrutés au Centre Jean Bodin pour une période de chacun trois mois (rémunération réglementaire).

- Le premier, en début de projet (rentrée universitaire 2017-2018), sera chargé de la constitution du réseau européen de chercheurs. Des compétences linguistiques seront bienvenues.
- Le second, en fin de projet, sera chargé de l'organisation du colloque final du projet ARRECO.

Un doctorant

APPEL A CANDIDATURES

Intitulé de la thèse : « L'accueil des réfugiés en Europe : étude comparée des systèmes juridiques »

Le fichier central des thèses est significatif : si une vingtaine de thèses existe en sociologie sur le thème des réfugiés, il n'y en a aucune en droit sur la question de l'accueil des réfugiés en Europe. On dénombre seulement deux thèses en cours qui portent, l'une sur le régime européen commun de l'asile, l'autre sur la politique migratoire de l'Union européenne. Ainsi, la plupart des thèses sont en sociologie, géographie, histoire. Quelques thèses en droit public ont été soutenues dans les années 1990 principalement, dont aucune sur la question pourtant cruciale des conditions de l'accueil. Il est donc largement temps de relancer les études comportant une dominante juridique. Cependant, sur la question de l'accueil, l'approche juridique ne peut être décloisonnée des autres aspects (sociologiques surtout, mais aussi politiques, économiques, géographiques, voire historiques) du sujet, et le doctorant devra maîtriser cette dimension globale.

Le **volet juridique**, « majeure » de la thèse, portera sur les lieux et les conditions de l'accueil : les camps sont-ils une zone de non-droit ? Quel régime juridique européen pour les hotspots ? Entre détention, rétention, relocalisation, réinstallation, les réfugiés bénéficient-ils d'une libre circulation ? Quels sont leurs droits économiques et sociaux (droit au travail, droit au logement, droit à la santé ?). L'accent devra être mis sur les Etats suivants, dans le contexte de la politique européenne de l'asile, marquée par l'externalisation (accord UE-Turquie, ou autres accords de réadmission) et l'action de terrain : Allemagne, Grèce, Italie, France, Espagne, Turquie. Ce sont les Etats qui sont le plus confrontés à des flux migratoires et sur lesquels reposent les relocalisations de réfugiés.

Le **volet sociologique**, « mineure » de la thèse, permettra au doctorant d'adapter ses méthodes de recherche en menant des enquêtes de terrain, afin d'analyser les modalités pratiques de l'accueil dans des situations françaises et étrangères. Cela lui permettra ainsi d'illustrer et d'étayer une réflexion juridique globale.

Le doctorant bénéficiera de tout l'appui du réseau ARRECO pour ce faire, et des différentes manifestations organisées par ses membres.

Nom des co-directeurs (issus de deux laboratoires et disciplines différentes)

Bérangère TAXIL, droit public, Centre Jean Bodin (CJB)

Estelle d'HALLUIN, sociologie, Centre Nantais de Sociologie (CENS)

Discipline dominante

Droit international

Profil recherché

Titulaire d'un Master 2 en droit, à dominante droit international et/ou européen, avec expérience souhaitée sur le droit des étrangers et des réfugiés. Attrait pour la pluridisciplinarité et goût pour le travail en équipe. Dynamisme, autonomie et capacité de travail. Compétences linguistiques bienvenues. Les recherches devront être menées principalement en Pays de Loire, mais des déplacements en France et à l'étranger sont à prévoir.

Détails sur la dimension internationale du projet

- Le doctorant bénéficiera de l'appui du réseau des chercheurs européens impliqués dans ARRECO
- Le doctorant pourra être amené à participer à des manifestations scientifiques à l'étranger, et mener des missions ponctuelles de recherche à l'étranger.

Financement : outre les 91000 euros bruts de salaire sur trois ans, le doctorant bénéficiera de 9000 euros de frais d'environnement (frais de missions) sur la durée de la thèse.

Etablissement et laboratoire d'accueil : Université d'Angers - Centre Jean Bodin (Directeur du laboratoire : Félicien Lemaire)

Contexte : l'Institut d'Études Européennes et Globales et le programme Alliance Europa

Alliance Europa est l'un des programmes Recherche – Formation – Innovation soutenus par la Région des Pays de la Loire. Porté par l'Université de Nantes et lancé en mai 2015, il associe des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des associations ; il vise à créer un pôle d'excellence en sciences humaines et sociales de dimension internationale sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever l'Europe face aux processus de mondialisation. La démarche s'appuie notamment sur la création de l'Institut d'Études Européennes et Globales, un réseau de recherche transdisciplinaire de visibilité européenne, visant à renforcer d'une part la masse critique, la structuration, l'insertion dans les réseaux internationaux et d'autre part, les liens entre la recherche académique et le monde socio-économique. L'Université d'Angers est l'un des partenaires de l'Institut, le Centre Jean Bodin l'une des unités de recherche impliquées dans le programme.

Le projet scientifique de l'Institut d'Études Européennes et Globales se structure autour de quatre axes thématiques principaux ; le projet ARRECO, lauréat de l'Appel à Projets Recherche 2017, s'intègre à l'axe 3 « L'Europe dans le monde »

[Le projet scientifique de l'Institut d'Études Européennes et Globales](https://alliance-europa.eu/fr/recherche/)

<https://alliance-europa.eu/fr/recherche/>

[Le programme Alliance Europa](https://alliance-europa.eu/fr/expliquer-leurope-autrement/) : <https://alliance-europa.eu/fr/expliquer-leurope-autrement/>

CANDIDATURE

Joindre CV + lettre de motivation.

Le CV doit comporter nom, prénom, date de naissance, nationalité, et préciser les mentions et classements pour les diplômes obtenus, ainsi que les relevés de notes du candidat en M1 et M2.

Les candidats sont priés de joindre une lettre expliquant leur intérêt pour le sujet de thèse, les travaux ou activités antérieures justifiant leur candidature, les pistes éventuelles qu'ils envisagent de suivre pour mener à bien la thèse. La dimension européenne du travail de recherche est essentielle et doit être clairement prise en compte. Les activités internationales envisageables (missions, partenariats, colloques, consultations d'experts etc) peuvent être présentées.

Les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard le 30 mai 2017 à :

Bérangère Taxil : berangere.taxil@univ-angers.fr

Estelle d'Halluin : estelle.dhalluin@univ-nantes.fr

Carole Billet : Carole.Billet@univ-nantes.fr

Secrétariat Centre Jean Bodin : secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr

Equipe Alliance Europa : recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr